

COM19

Pour diffusion IMMÉDIATE

En action pour un approvisionnement durable en eau potable : Les maires du comité régional des lagunes interpellent le premier ministre

Châteauguay, le 16 août 2022 – C’est une première dans l’histoire du dossier des lagunes de la région de Mercier avec le ralliement des cinq municipalités impactées par la contamination des eaux souterraines, formant ainsi une seule voix en tant que Comité régional des lagunes.

La Ville de Châteauguay joint ainsi sa voix à celles des quatre municipalités de la Régie Intermunicipale d’Aqueduc de la Vallée de la Châteauguay (RIAVC), soit les villes de Mercier, Sainte-Martine, Saint-Isidore et Saint-Urbain-Premier, pour demander au Gouvernement du Québec d’assumer les coûts associés aux investissements qui s’imposent pour entretenir le réseau d’aqueduc existant et mettre en place les infrastructures requises afin d’atteindre une autonomie locale et d’assurer un approvisionnement en eau potable de qualité et en quantité suffisante pour leurs citoyens.

« Nos citoyens et notre région, qui composent depuis plus de 50 ans avec les impacts découlant de la catastrophe environnementale des lagunes à Mercier, ont besoin de l’aide du Gouvernement du Québec. J’ai confiance que le premier ministre sera à l’écoute de nos besoins et réceptif à notre demande », mentionne Lise Michaud, mairesse de Mercier.

Rappelons qu’à la suite de la contamination majeure des eaux souterraines de la région survenue à la fin des années 1960, le gouvernement avait ordonné et financé, dans les années 1970, la construction d’un réseau d’aqueduc et, depuis, la Ville de Châteauguay doit fournir l’eau potable aux municipalités de la RIAVC.

« Il convient de souligner que l’usine de traitement d’eau de Châteauguay doit fournir l’ensemble des municipalités de la RIAVC, en plus des villes de Léry et de Châteauguay, incluant notamment l’Hôpital Anna-Laberge. Les infrastructures atteignent leur fin de vie et l’usine de traitement de la Ville de Châteauguay ne réussit plus à fournir l’eau en quantité suffisante pour répondre aux besoins. » indique Éric Allard, maire de Châteauguay.

« En plus de la production d’eau potable actuellement limitée, nous devons composer avec des défis importants pour maintenir notre capacité d’intervention en matière de sécurité incendie. La pression dans notre réseau n’est pas constante et des coupures d’eau complètes surviennent parfois, ce qui s’avère préoccupant pour assurer pleinement notre rôle en sécurité incendie auprès de nos citoyens. », souligne Mélanie Lefort, mairesse de Sainte-Martine.

...2



Les sommes requises pour moderniser les équipements et explorer des solutions permettant d'atteindre une autonomie locale et de diminuer ainsi la pression sur les équipements de la Ville de Châteauguay sont toujours poussées vers le haut en raison de la contamination qui, elle, demeure.

« Sans aide financière additionnelle aux programmes réguliers, nos municipalités doivent faire des choix financiers que d'autres municipalités n'ont pas à faire. », mentionne Sylvain Payant, maire de Saint-Isidore.

La Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 prévoit un accès à une eau potable de qualité qui respecte les plus hauts standards. D'ailleurs, le Gouvernement a promis au printemps dernier un programme d'aide aux municipalités pour l'accès à l'eau potable.

« Nous croyons que ce programme doit tenir compte des contextes particuliers comme celui découlant de la contamination des lagunes à Mercier. », renchérit Lucien Thibault, maire suppléant de Saint-Urbain-Premier.

Pour toutes ces raisons, dans une volonté commune, les municipalités du Comité régional des lagunes demandent l'aide du Gouvernement du Québec afin de leur permettre d'atteindre une autonomie locale quant à l'approvisionnement en eau et permettre à leurs citoyens d'avoir accès à de l'eau potable de qualité et en quantité suffisante pour les besoins actuels et futurs.

Rappel historique

Les lagunes à Mercier constituent le surnom donné à une catastrophe écologique survenue au tournant des années 1970 alors que le gouvernement du Québec a autorisé le déversement de plus de 170 000 m³ d'huiles usées et autres produits toxiques dans une sablière désaffectée sur le territoire de Mercier, causant une contamination majeure des eaux souterraines de la région. Une étude de 1981 commandée par le ministère de l'Environnement du Québec confirmait l'existence d'une zone de contamination s'étendant sur près de 30 km² alors que le Règlement sur la protection des eaux souterraines dans la région de la Ville de Mercier de 1982 imposait un usage contrôlé à un territoire de 315 km².

En 1972, le gouvernement avait ordonné et financé la construction d'un réseau d'aqueduc alimentant la très grande partie de la population de Mercier en eau potable, et avait ordonné à la Ville de Châteauguay de produire et fournir l'eau potable pour cette population. En 1974 et 1976, le réseau été étendu à d'autres municipalités et le gouvernement a ordonné la création de la Régie Intermunicipale d'Aqueduc de la Vallée de la Châteauguay (RIAVC) qui regroupe les municipalités de Mercier, Sainte-Martine, Saint-Isidore et Saint-Urbain-Premier, à qui la Ville de Châteauguay doit fournir l'eau potable. En 1989, le gouvernement du Québec a adopté par décret une aide financière à la RIAVC atteignant 80 % des coûts d'immobilisation des équipements requis pour l'alimentation en eau potable. Après plus de 30 ans, plusieurs équipements atteignent leur fin de vie et les obligations des municipalités en matière de fourniture d'eau potable ont grandement évolué.